

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### PESTICIDES TOXIQUES POUR LES POLLINISATEURS : À BRUXELLES, PLUS DE TRANSPARENCE ET UN PIÈTRE COMPROMIS FACE À L'EXTINCTION EN COURS

**30 JUIN 2021** - Lors d'une réunion des ministres de l'Agriculture lundi soir, les pays européens ont été obligés d'annoncer publiquement leur position sur le taux de « mortalité acceptable » pour les colonies d'abeilles suite à l'exposition à un pesticide. Ce taux déterminera dans quelle mesure les pesticides toxiques pour ces insectes resteront ou non sur le marché.

Cette réunion était une étape cruciale dans l'actualisation du système d'homologation des pesticides, aujourd'hui dangereusement obsolète et partiel, de l'avis des scientifiques. En effet, pour remédier à ses nombreuses lacunes, l'Agence sanitaire européenne (EFSA) a publié dès 2013 des protocoles modernisés qui représentaient une grande avancée et établissaient un taux protecteur de 7 % de mortalité maximale des abeilles.

Mais depuis plus de sept ans, l'adoption de ces protocoles actualisés n'a jamais été votée par les États membres, alors qu'elle a été inscrite à l'ordre du jour une trentaine de fois. POLLINIS, qui a demandé en vain les positions officielles des États membres et a reçu le soutien de la médiatrice européenne, a dû attaquer la Commission pour obtenir plus de transparence dans ce dossier : le procès est actuellement en cours.

Obtenu grâce à la mobilisation de quelques ONG et le soutien du Parlement européen, **la contrainte de rendre publique la position des États membres sur le taux de « mortalité acceptable » a permis d'éviter le pire** : un consensus se dessine désormais autour de 10 % quand, selon des fuites dans la presse, certains pays suivaient il y a quelques semaines encore les consignes de l'agrochimie et défendaient un taux de 23 % ! Néanmoins, ce compromis en deçà des préconisations des experts européens est loin d'être une victoire.

*« Du point de vue de la transparence, la réunion de lundi est un succès car la protection des abeilles est un sujet sur lequel les gouvernements doivent rendre compte aux citoyens, estime Nicolas Laarman, délégué général de POLLINIS. Par contre, pour les pollinisateurs, les avancées arrachées à force d'énergie et de contre-lobbying ne suffiront pas : il n'y aura pas de victoire pour les abeilles et les pollinisateurs tant que l'environnement sera saturé de produits toxiques ».*

Alors que le déclin en cours des pollinisateurs fait peser une grave menace sur la sécurité alimentaire et le maintien de la biodiversité, **POLLINIS s'inquiète de l'affaiblissement du niveau de protection des abeilles alors même que de nombreuses failles demeurent dans le système d'évaluation des pesticides**, comme la détection des effets cocktails ou des effets sublétaux, qui ne sont toujours pas pris en compte. En outre, des incertitudes pèsent encore sur la manière dont l'industrie va mener les tests requis, et sur les objectifs de protection qui vont être appliqués aux pollinisateurs sauvages, plus vulnérables aux pesticides.

---

#### CONTACT :

Julie Pecheur, directrice du plaidoyer  
06 74 55 81 81 – juliepe@pollinis.org

## **DOSSIER DE PRESSE :**

### **Sur les enjeux :**

- [Lettre](#) de POLLINIS au ministre français de l'Agriculture.
- Homologation des pesticides : [Bruxelles doit protéger réellement les pollinisateurs](#).
- POLLINIS interpelle la Commission européenne sur [la révision des « tests abeilles »](#).

### **Sur le procès de POLLINIS contre la Commission européenne :**

- Transparence et tests abeilles : [POLLINIS attaque la Commission européenne](#).
- « Tests abeilles » : la médiatrice européenne [donne raison à POLLINIS](#) et demande à la Commission de respecter les règles de transparence.

### **Sur le lobbying de l'agrochimie :**

- [Note de synthèse](#) de POLLINIS sur l'intense lobbying des firmes de l'agrochimie.